Image not found or type unknown

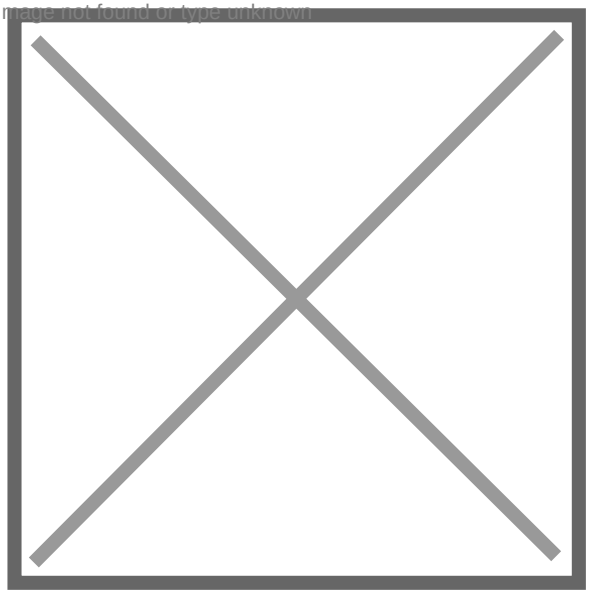

Les bailleurs peuven ls facturer des taxes hors locations ?

Par **massellucci**, le **26/03/2010** à **21:18**

Bonjour,

j'aimerai savoir si une agence de location immobilière, dans le cadre d'une location de résidence principale, à le droit de facturer à ses locataires des frais d'impayée, des frais de relance et des frais de mise en demeure sachant que le loyer à été rejeté par la banque à la date du prélèvement mais immédiatement réglé par chèque avec accord de l'agence.

j'espère que m'a question n'est pas trop confuse

merci par avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés